

|  |
| --- |
| **Maison des Entreprises**  **Place de l’Esplanade – CS 80049**  **97321 CAYENNE CEDEX** |

**ACTE D’ENGAGEMENT**

**SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**

|  |
| --- |
| **LOT 2 - TÉLÉPHONIE MOBILE – FLOTTE PREMIUM** |

|  |  |
| --- | --- |
| **ANNÉE** | **2026** |
| **N° DE L’ACCORD-CADRE** | **CCIG973-0226** |
| **TYPE DE MARCHE** | **Accord-Cadre de Services des Techniques de l’Information et de la Communication** |
| **PROCÉDURE** | **Appel d’Offres Ouvert (AOO) en application des articles R2124-1, R2124-2, R2161-2 à R2165-5** |
| **DATE DE NOTIFICATION DU MARCHÉ** |  |

**Personne Responsable du Marché : Madame la Présidente de la CCI de Région Guyane**

**Renseignements :**

**- Elyane PREVOT – Chef du Service Informatique – e.prevot@guyane.cci.fr**

**Profil acheteur** : <https://marches-publics.gouv.fr/>

**Comptable assignataire :** Monsieur le Trésorier de la CCIRG

Chambre de Commerce et d’Industrie de Région Guyane

Maison des Entreprises – Place de l’Esplanade – CS 80049 – 97321 CAYENNE CEDEX

Téléphone : 05 94 29 96 00

**ARTICLE 1 – OBJET DE l’ACCORD-CADRE**

L’objet du présent accord-cadre est la fourniture de services de télécommunications pour la Chambre de Commerce et d’Industrie de Région Guyane et plus particulièrement la téléphonie mobile.

**ARTICLE 2 – INFORMATIONS ESSENTIELLES DU CONTRAT**

**2.1 Acheteur Public**

CHAMBRE DE COMMERCE ET D’INDUSTRIE DE RÉGION GUYANE - CCIRG

Maison des Entreprises – Place de l’Esplanade – CS 80049 – 97321 CAYENNE CEDEX

Représentée par Madame la Présidente de la CCI de Région Guyane

**Personne habilitÉe à donner des renseignements relatifs aux nantissements et cessions de crÉances :**

Madame la Présidente de la CCI de Région Guyane

**2.2 Code CPV**: **CPV Principal :** 64200000 - Services de télécommunications

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Lot 2 | 64212000-5 | Services de Téléphonie Mobile |

**2.3 Allotissement du marché**

Le marché est composé de trois lots :

|  |  |
| --- | --- |
| **NUMÉRO**  **DU LOT** | **INTITULÉ** |
| 1 | TÉLÉPHONIE FIXE – INTERCONNEXION DE SITES – SERVICES INTERNET |
| 2 | TÉLÉPHONIE MOBILE – FLOTTE PREMIUM |
| 3 | TÉLÉPHONIE MOBILE – FLOTTE |

**2.4 Lieux d’exécution** : tous les sites de la Chambre de Commerce et d’Industrie de Région Guyane.

## ARTICLE 3 – DURÉE DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE RECONDUCTION

**3.1 Durée du marché en mois (précisions à l’article 5.1 du règlement de consultation)**

**Pour le lot 2** :

L’accord-cadre est conclu pour une durée de 24 mois, soit 2 (deux) ans fermes à compter de la date portée sur la notification. L’accord-cadre est renouvelable une fois pour une durée de 2 (deux) ans par tacite reconduction.

La notification de l'accord-cadre n'emporte pas début de fourniture des services, en revanche elle engage le titulaire envers l’Acheteur Public à accomplir l'ensemble des opérations nécessaires et préalables à l'exécution des prestations (délai inhérent à la procédure de changement de prestataire et/ou à la mise en œuvre de nouveaux services).

**L’accord-cadre est renouvelable une fois pour une durée de 2 (deux) ans par tacite reconduction.**

En cas de non-reconduction, le représentant de l’Acheteur Public prendra à cet effet la décision de ne pas reconduire le marché et en informera le titulaire au plus tard 60 jours avant la fin de la période en cours. **Dans ce contexte, le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnisation de quelque nature que ce soit.**

Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction de l'accord-cadre.

## ARTICLE 5 – INFORMATIONS SUR LES PRIX ET LA GESTION DU CONTRAT

**5.1 Retenue de Garantie** : Référence article 10.4 du CCAP

Il n’est pas prévu de retenue de garantie.

**5.2 Avance** : Référence article 10.5 du CCAP

Les clauses des articles R.2391-4 à R.2391-7 du Code de la Commande Publique s’appliquent.

Une avance peut être accordée pour chaque bon de commande présentant :

* Pour les PME, dans les conditions prévues à l’article R.2391-1 du CCP, un montant supérieur à 50 000.00 € HT et dans la mesure où le délai d’exécution est supérieur à deux mois ;
* Pour les grandes entreprises, un montant supérieur à 250 000 € HT et dans la mesure où le délai d’exécution est supérieur à trois mois ;
* Conformément à l’article 11.1 du CCAG TIC, l’option retenue est l’option B.

*(*[*article R. 2191-3*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037729901&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *ou* [*article R. 2391-1*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037728493&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *du code de la commande publique)*

Je renonce au bénéfice de l'avance :  Non  Oui

*(Cocher la case correspondante.)*

**5.3 Informations sur la variation des prix** : Référence article 9.2 du CCAP.

Les prix des services contractés sont unitaires et sont fermes pendant la période ferme de l’accord-cadre, soit 1 an, et révisables pour les périodes de reconduction, par référence aux tarifs ou barème propres au titulaire du Catalogue des tarifs publics proposés.

**5.4 Pénalités de retard prévue au contrat :** Se reporter à l’article 11 du CCAP

## Formule A – Entreprise individuelle - Société - Groupement d'Intérêt Économique

**ARTICLE 6 : CONTRACTANT**

Je soussigné (nom et prénom) :

. agissant en mon nom personnel

. domicilié à (adresse complète et numéro de téléphone) :

. courriel :

. inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés ou Répertoire des Métiers

de………………………………….  sous le numéro :…………………………..

. immatriculé à l'INSEE sous le numéro SIRET (14 chiffres) :

. code d'activité économique principale (APE) :

ou

Je soussigné (nom et prénom) :

. agissant au nom et pour le compte de la Société :

. dont le siège social est (adresse complète et numéro de téléphone) :

. courriel

. société au capital de :

. inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés

de…………………………………. sous le numéro :…………………………..

. immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET (14 chiffres) :

. code d'activité économique principale (APE) :

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs de l’accord-cadre et notamment du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés et après avoir produit les déclarations prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique.

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu’aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles il intervient ne se trouve dans aucun des cas d’exclusion visés par les articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la Commande Publique.

M’ENGAGE, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestationsqui me concernent, dans les conditions ci-après définies et aux prix indiqués à l’article 4 ci-dessous.

**L’offre présentée n’est valable toutefois que si la notification intervient dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de consultation.**

Formule B - Entreprises groupées conjointes ou solidaires

**Contractant**

le mandataire. agissant en mon nom personne l :

. domicilié à (adresse complète et numéro de téléphone) :

. inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés ou Répertoire des Métiers

de ………………….. sous le numéro ………………………………………….

. immatriculé à l'INSEE sous le numéro SIRET (14 chiffres) :

. code d'activité économique principale (APE) :

et/ou

. agissant au nom et pour le compte de la société :

. dont le siège social est (adresse complète et numéro de téléphone) :

. société au capital de :

. inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés

de sous le numéro:

. immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET (14 chiffres) :

. code d'activité économique principale (APE)

etc.....joindre annexe pour la répartition et désignation de tous les sous-traitants.

Les entreprises ci-dessus sont groupées conjointes et l'entreprise ………………. est leur mandataire  conjoint solidaire.

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs de l’accord-cadre et notamment du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés et après avoir produit les déclarations prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique.

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu’aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles il intervient ne se trouve dans aucun des cas d’exclusion visés par les articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la Commande Publique.

NOUS ENGAGEONS sans réserve, en tant qu'entreprises groupées, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies et aux prix indiqués à l’article 4 ci-dessous.

**L’offre présentée n’est valable toutefois que si la notification intervient dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de consultation.**

**Interlocuteur principal Candidat / Titulaire**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et coordonnées du correspondant du candidat / titulaire dédié au marché,  pour tout échange avec la CCI de Région Guyane – Lot 2 | |
| NOM |  |
| PRÉNOM |  |
| TÉLÉPHONE |  |
| COURRIEL |  |

**ARTICLE 7 – PIÈCES DE L’ACCORD-CADRE**

Les pièces de l’accord-cadre sont celles visées à l’article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

**ARTICLE 8 – PRIX**

**8.1 – Prix de l’accord-cadre**

Accord-cadre à bons de commande et prix unitaires avec montant maximum.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| NUMÉRO  DU LOT | INTITULÉ | MONTANT MAXIMUM ANNUEL EN € HT |
| 2 | TÉLÉPHONIE MOBILE – FLOTTE PREMIUM | 15 000,00 |

8.1.1 Rémunération du titulaire

Les quantités sont fixées par les bons de commande émis en fonction des besoins de l’Acheteur Public.

Ces prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

Pour toutes les prestations supplémentaires ne figurant pas dans le B.P.U mais relevant de son catalogue joint à l'offre, les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du(es) catalogue(s) affecté(s) du/ des taux de remise suivant(s):

……………………………..%

……………………………..%

……………………………..%

Préciser la répartition des différents taux de remise, le cas échéant.

Offres promotionnelles :

En cas d’offres promotionnelles, et dans le cas où celles-ci seraient plus intéressantes que la remise contractuelle, l’attributaire du marché fera bénéficier l’Acheteur Public des promotions en cours. Dans ce cas, la remise supplémentaire consentie sera indiquée en sus sur la facture correspondante.

## 8.2 – Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

**ARTICLE 9 – CO-TRAITANCE ET SOUS TRAITANCE :**

**9.1 Co-traitance**

9.1.1 Répartition des prestations entre co-traitants dans le cadre d’un groupement conjoint

Voir tableau de répartition ci-après.

Le tableau ci-après précise le montant maximum annuel HT et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement conjoint s’engage à réaliser.

Dans le cadre d’un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande ne comportant pas de minimum, un exemplaire unique ou un certificat de cessibilité ne pourra être établi qu’à la délivrance de chaque bon de commande.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NATURE DE LA PRESTATION** | **CO-TRAITANT DEVANT EXÉCUTER LA PRESTATION** | **MONTANT MAXIMUM ANNUEL HT** |
|  |  |  |

**9.2 Sous-traitance**

Déclaration des sous-traitants au stade de la remise de l’offre

Les annexes n°……… au présent acte d'engagement indiquent le nom des sous-traitants, les conditions de paiement des contrats de sous-traitance, la nature et le montant maximum annuel HT des prestations que j'envisage-nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement.

Dans le cadre d’un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande ne comportant pas de minimum, un exemplaire unique ou un certificat de cessibilité ne pourra être établi qu’à la délivrance de chaque bon de commande.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. Cette demande est réputée prendre effet à la date de notification de l’accord-cadre.

Cette notification est réputée emporter acceptation du (des) sous-traitant (s) et agrément des conditions de paiement du (des) contrat (s) de sous-traitance par l’Acheteur Public :

Le montant maximum annuel HT des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

(En chiffres) :

(En lettres) :

**9.3 Nantissement – Cession de Créance**

9.3.1 Montant du nantissement dont peut se prévaloir le titulaire unique

Dans le cadre d’un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande ne comportant pas de minimum, un exemplaire unique ou un certificat de cessibilité ne pourra être établi qu’à la délivrance de chaque bon de commande.

**ARTICLE 10 – PAIEMENTS**

**Attention : le RIB indiqué ci-dessous sera celui sur lequel les paiements seront effectués, le titulaire devra informer l’Acheteur Public de toute modification du RIB en cours de marché.**

**10.1 Données bancaires**

10.1.1 Titulaire unique ou groupement solidaire

Voir RIB ci-joint

du compte ouvert au nom de :

1. à la banque :
2. sous le numéro:

code guichet : code banque : clé :

**IBAN**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |

**BIC**

|  |
| --- |
|  |

Les soussignés prestataires groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l’accepte, procuration à effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution de l’accord-cadre par règlement au compte ci-dessous du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des prestataires groupés solidaires.

10.1.2 Groupement d’entreprise conjoint

Paiement des sommes dues sur des comptes séparés conformément à la répartition définie à l’article 5 du présent Acte d’engagement.

Co-traitant N°1 :

Voir RIB ci-joint

du compte ouvert au nom de :

1. à la banque :
2. sous le numéro :

code guichet : code banque : clé :

IBAN

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |

BIC

|  |
| --- |
|  |

Co-traitant N°2 :

Voir RIB ci-joint

du compte ouvert au nom de :

1. à la banque :
2. sous le numéro :

code guichet : code banque : clé :

IBAN

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |

BIC

|  |
| --- |
|  |

**ARTICLE 11 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

FAIT en un seul original à  …………………………….., le

Le candidat

|  |  |
| --- | --- |
|  | Signature du candidat |

**ARTICLE 12 – APPROBATION DE L’ACCORD-CADRE**

Accord-cadre à bons de commande avec montants maximums.

Les sous-traitants proposés à l'article 9.2. de l'acte d’engagement sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées

La présente offre est acceptée pour valoir acte d’engagement

A Cayenne,

Le

Le représentant de l’Acheteur Public habilité à signer

|  |  |
| --- | --- |
|  | Signature de l’Acheteur Public |

**Liste des pièces en annexe** :

ACTE SPÉCIAL DE SOUS-TRAITANCE DE PREMIER RANG

**Acceptation d’un sous-traitant et de ses conditions de paiement**

**ANNEXE N°** **A l’ACTE D’ENGAGEMENT**

**DECLARATION SPÉCIALE EN COURS DE MARCHE**

**ACCORD-CADRE :**

- N° :

- Objet :

- Montant : € (HT) € (TTC)

- Titulaire :

- Sous-traitant accepté de rang N° 1

- Nature des prestations sous-traitées

**PRESTATIONS SOUS TRAITEES :**

- Nature des prestations sous-traitées :

- Montant TVA comprise :

- Montant maximum des sommes à verser par paiement direct :

**SOUS TRAITANT :**

- Nom, raison ou dénomination sociale :……………………………………………………………...

- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société : …………………………………..

- Adresse :………………………………………………………………………………………….…….

- Numéro d'immatriculation à l'INSEE (SIRET - 14 chiffres) : ………..…..

- Inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers : ……….

de :…………………………………… sous le n° …………………………………………

- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) : ……

**CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS TRAITANCE :**

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

- Date (ou mois d'établissement des prix) :

- Modalités de révision des prix :………………..

- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

- Délai de paiement et taux d’intérêt de retard :

**PIÈCES A REMETTRE SYSTÉMATIQUEMENT**

- Une attestation sur l’honneur du sous-traitant pour justifier qu’il n’entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la Commande Publique ;

- Déclaration du sous-traitant indiquant qu’il ne tombe pas sous le coup d’une interdiction d’accéder aux marchés publics ;

- Les capacités professionnelles du sous-traitant.

**PIÈCES A REMETTRE EN CAS DE DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE EN COURS DE L’ACCORD-CADRE**

Le titulaire fournit à l’appui de la demande de sous-traitance l’exemplaire unique de l’accord-cadre. L’Acheteur Public mentionne le montant maximal de la créance que le titulaire pourra nantir ou céder à la suite de la déclaration de sous-traitance.

L’exemplaire unique est remis à l’établissement de crédit et ne peut être restitué. Le titulaire produit une main levée ou une attestation de l’établissement de crédit justifiant que le montant de la cession ou le nantissement de la créance ne fait pas obstacle au paiement direct de la part sous-traitée, ou qu’il a été réduit de manière à remplir cette condition.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS**

**Personne habilitÉe à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de crÉances :**

Madame la Présidente de la CCI de Région Guyane

**ORDONNATEUR**

Madame la Présidente de la CCI de Région Guyane

**COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS**

Monsieur le Trésorier de la CCIRG

CHAMBRE DE COMMERCE ET D’INDUSTRIE DE LA REGION GUYANE

Maison des Entreprises

Place de l’Esplanade – CS 80049

97321 CAYENNE CEDEX

Téléphone : 05 94 29 96 00

Le titulaire de l’accord-cadre Le sous-traitant

A

le

A

le

**ACCEPTATION DU SOUS-TRAITANT ET AGREEMENT DE SES CONDITIONS DE PAIEMENT**

A Cayenne, le

L’Acheteur Public

Nota : Le sous-traitant fournit la déclaration du candidat accompagnée des attestations fiscales et sociales.

ACTE SPÉCIAL DE SOUS-TRAITANCE DE SECOND RANG

**Acceptation d’un sous-traitant et de ses conditions de paiement**

**ANNEXE N° A l’ACTE D’ENGAGEMENT**

**DÉCLARATION SPÉCIALE EN COURS DE MARCHE**

**ACCORD-CADRE :**

- N° :

- Objet :

- Montant : € (HT) € (TTC)

- Titulaire :

- Sous-traitant accepté de rang N° 1

- Nature des prestations sous-traitées

**PRESTATIONS SOUS TRAITÉES PAR LE SOUS –TRAITANT :**

- Nature des prestations sous-traitées :

- Montant TVA comprise :

- Montant maximum des sommes à verser par paiement direct :

**DÉSIGNATION DU SOUS TRAITANT DE RANG N - :**

- Nom, raison ou dénomination sociale :……………………………………………………………...

- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

- Adresse :…………………………………………………………………………………………….

- Numéro d'immatriculation à l'INSEE (SIRET - 14 chiffres) : …..

- Inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers :………………

. de :…………………………………… sous le n° …………………………………………

- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :

**CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS TRAITANCE :**

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

- Date (ou mois d'établissement des prix) :

- Modalités de révision des prix : ………………..

- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

- Délai de paiement et taux d’intérêt de retard :

**GARANTIE DE PAIEMENT – CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE**

IMPORTANT : Le sous-traitant fournit à l’Acheteur Public une copie de la caution personnelle et solidaire constituée aux fins de garantir le paiement du sous-traité au sous-traitant de second rang.

- Référence de l’établissement qualifié ayant délivré la caution :

- Objet de la caution :

- Montant garanti :

**PIÈCES A REMETTRE SYSTÉMATIQUEMENT**

- Une attestation sur l’honneur du sous-traitant de second rang pour justifier qu’il n’entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la Commande Publique ;

- Déclaration du sous-traitant de second rang indiquant qu’il ne tombe pas sous le coup d’une interdiction de soumissionner ;

- Les capacités professionnelles du sous-traitant de second rang.

Le titulaire de l’accord-cadre ou le mandataire Le sous-traitant de rang N° 1

A

le

A

le

Le sous-traitant de rang N° 2

A

le

**ACCEPTATION DU SOUS-TRAITANT ET AGREEMENT DE SES CONDITIONS DE PAIEMENT**

A Cayenne, le

L’Acheteur Public

Nota : Le sous-traitant fournit la déclaration du candidat accompagnée des attestations fiscales.